



## DECLARATION PREALABLE SE-UNSA CAPD DU 30 JUIN 2008

Nouvelle organisation du temps de travail des enseignants, service d'accueil dans les écoles primaires publiques, « nouveaux vieux programmes » et réduction du temps scolaire, mise en place du soutien et des stages de remise à niveau pendant les vacances, disparition annoncée de la formation professionnelle et des IUFM, projet d'agence de remplacement avec des personnels non fonctionnaires : derrière cette avalanche de mesures, il y a une constante dans laquelle s'intègre la politique mise en œuvre à l'Education Nationale : le gouvernement veut restreindre et la dépense publique, et le champ d'intervention de l'Etat. Tous ces chantiers ouverts en une seule année scolaire, et en prenant à témoin l'opinion publique, ont de quoi déstabiliser, voire démobiliser les enseignants des écoles, quels que soient leur motivation, leur sérieux et leur professionnalisme. Condamnés à subir ces reculs catastrophiques, qui fragilisent toute la société, à inventer des réponses concrètes aux nombreuses questions que posent ces réformes instruites dans la précipitation, les enseignants ne baisseront pas les bras ; et ils tiennent malgré tout à ce que l'Etat employeur respecte a minima les engagements inscrits dans la loi ; j'en citerai deux, en rapport direct avec l'ordre du jour de cette CAPD :

- **le droit de travailler à 80 % payé 85,7%** : c'est le seul point positif à retenir de la loi sur les retraites de 2003. Le SE-UNSA ne peut accepter que seuls les effets négatifs de la loi soient mis en œuvre et que ceux qui peuvent présenter une avancée pour les collègues soient systématiquement oubliés.

Cette quotité est toujours accessible et inscrite clairement dans le texte ; elle est d'ailleurs retenue dans une cinquantaine de départements suite aux multiples interventions du SE-UNSA tant au plan ministériel qu'au niveau local . Notre département fait exception en la matière pour des raisons qui nous semblent bien obscures.

Or les textes prévoient explicitement la disposition suivante en direction des inspecteurs d'académie : « Il vous revient d'examiner chaque demande avec la plus grande attention afin de lui réserver, dans toute la mesure du possible, une suite favorable ».

Le SE-UNSA vous demande donc solennellement de réexaminer, au vu des éléments que nous venons de rappeler, les demandes de 80 % qui ont été déposées par nos collègues.

- **le droit de muter dans un autre département** : certes, la Nièvre sera largement déficitaire en personnels enseignants à la rentrée. Certes, le recours massif au recrutement sur Liste Complémentaire n'est pas satisfaisant, mais c'est la seule alternative à la mauvaise anticipation. Certes la Nièvre est pénalisée dans son obligation à fournir des moyens importants pour la formation des jeunes enseignants. Pour autant, il est légitime de vouloir muter, et la multiplication des situations douloureuses qui seront évoquées tout à l'heure montre l'urgence de faire concilier au maximum l'intérêt du service avec l'intérêt des personnels, sans que l'un prime sur l'autre !

Enfin, le SE-Unsa tient à remercier tout particulièrement les services de l'Inspection Académique, tant pour la qualité du travail fourni dans la préparation du mouvement départemental que pour l'écoute dont ils ont fait preuve, malgré un calendrier particulièrement serré cette année.